

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 2 avril 2025**

**Rapporteur :  
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

**N° 25**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 10/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/04/2025 (accusé de réception du 10/04/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention pour l'adhésion au Consortium en charge du projet ' Observatoire de la  
Réhabilitation des Réseaux d'Assainissement'**

**Comme toutes les collectivités de France, Quimper Bretagne Occidentale est confrontée au renouvellement de ses réseaux d'assainissement. Un réseau de collectivités du grand Ouest associé au Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) est en cours de constitution pour proposer d'évaluer la performance des solutions de rénovation des réseaux d'eaux usées par l'intérieur.**

**Quimper Bretagne Occidentale a été sollicitée pour prendre part à cette réflexion.**

**\*\*\***

Le projet de convention a pour objet d'établir les modalités de collaboration entre les collectivités acteurs de l'eau et le CSTB qui utilisent les techniques de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement via la création d'un réseau d'échanges d'informations et de partage d'idées sur les modalités de développement de ces techniques.

Cet "Observatoire de la Réhabilitation des Réseaux d'Assainissement" sera un organe d'animation permettant de mieux appréhender ces technologies qui se développent et qui présentent l'avantage majeur de diminuer drastiquement l'occupation du domaine public lors des travaux en réduisant de plus de 95% les linéaires de terrassements et les gênes associées.

Pour la collectivité, il s'agit d'apporter des éléments de conception nécessaires à un achat public raisonné et efficient, pour être en capacité non seulement d'ancrer les choix de conception pérennes mais surtout de les optimiser. De plus, il s'agit d'ancrer de nouvelles méthodologies de réception de ces technologies, pour ainsi permettre de déceler les malfaçons et les faire reprendre dans le cadre des chantiers.

L'adhésion à cet observatoire nécessite une participation de chaque partenaire financière à hauteur de sa population afin d'assurer l'animation de ce réseau de partage de savoir. Un montant de 6 000 € par an est demandé pour l'adhésion de Quimper Bretagne Occidentale. Ce montant est à mettre en comparaison avec les 800 000 € qui correspond à l'enveloppe maximale que la collectivité dépense actuellement par an pour les chantiers de ce type.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention permettant l'adhésion à ce consortium qui animera l'Observatoire de la Réhabilitation des Réseaux d'Assainissement.